



Dossier de Consultation des Entreprises

Migration du système de vidéosurveillance du Musée des Arts Décoratifs

107 rue de Rivoli 75001 Paris

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 12 septembre 2022 avant 16h00

Juillet 2022

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
Migration du système de vidéosurveillance	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	3
3 - Conditions relatives au contrat.....	3
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	3
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	3
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	4
5.1 - Documents à produire	4
5.2 - Visites sur site	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	5
6.1 - Transmission sous support papier	6
Migration du système de vidéosurveillance du Musée des Arts décoratifs de Paris	6
6.2 - Transmission électronique.....	6
7 - Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures	7
7.2 - Attribution des marchés	7
7.3 - Suite à donner à la consultation	7

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Migration du système de vidéosurveillance

Lieu(x) d'exécution :

Musée des Arts Décoratifs de Paris
107, Rue de Rivoli 75001 Paris

1.2 - Mode de passation

Le marché est un marché de travaux passé selon une procédure simplifiée.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique de l'attribution

Le marché n'est pas alloti et est composé d'un lot unique.

Il sera attribué à une entreprise générale ou un groupement d'entreprise.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières et du Cahier des clauses techniques particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché faisant l'objet de la consultation est financé par le musée des Arts Décoratifs de Paris.

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- L'attestation de visite

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site public de l'institution dont l'adresse est : www.madparis.fr

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les documents indiqués ci-dessous ne sont pas disponibles par voie électronique :

- Plans techniques si nécessaire
- L'inventaire du matériel

Ces documents ne sont pas mis à disposition des candidats dans le dossier de consultation des entreprises publié sur le site du maître d'ouvrage, mais seront remis en mains propres aux candidats lors de la visite obligatoire des lieux prévue dans le cadre de la consultation.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Concernant les candidatures : l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il est attendu, dans le cadre de la consultation, la présentation d'une équipe possédant les compétences et qualifications professionnelles nécessaires pour mener à bien la réalisation de la mission.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des certifications de maîtrise du soft GENETEC Des opérateurs chargés de la partie paramétrage et mise en service	Non

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Formulaires de candidatures	Oui
L'acte d'engagement dûment complété et signé	Oui
La décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF)	
Un mémoire technique conformément aux articles 1.2 et 1.3 du CCTP et détaillant : -les solutions, technologies et spécifications techniques proposées -l'architecture générale de l'installation proposée -un synoptique du système complet -un descriptif des fonctionnalités, performances et capacités et modalités d'évolutions -un calendrier prévisionnel de réalisation des prestations Seront également détaillés la méthodologie, le phasage et les moyens humains qui seront mis en œuvre	Non
Les fiches techniques des matériels proposés par le candidat	Non

5.2 - Visites sur site

Avant la remise des offres, les candidats visiteront obligatoirement les locaux pour estimer au mieux les prestations. La visite de site se déroulera semaine 33 ou semaine 34 en présence du maître de l'ouvrage.

Le soumissionnaire adressera obligatoirement une demande de RDV dans ces créneaux à l'adresse mail suivante :

gino.anoumantou@madparis.fr

01 44 55 59 71

Une attestation de visite sera remise au candidat.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard aux date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le candidat transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les candidats doivent choisir entre, d'une part, la transmission des plis par voie électronique de leur candidature et de leur offre ou, d'autre part, leur envoi sur un support papier. Il n'est pas permis de combiner les procédés de réponse sous peine de voir leur candidature déclarée non recevable.

6.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Migration du système de vidéosurveillance du Musée des Arts décoratifs de Paris

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation. Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Service sûreté sécurité
Musée des Arts décoratifs de Paris
107, Rue de Rivoli
75001 Paris

Précisions quant aux jours et heures pour dépôt d'un pli :

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h30 - et de 13h30 à 17h

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée par **WE TRANSFER exclusivement** à l'adresse électronique suivante : gino.anoumantou@madparis.fr

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au Maître d'ouvrage.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Aucun format électronique spécifique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le maître d'ouvrage peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 05 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de choisir le candidat sur la base des exigences du CCTP et du CCAP du présent marché.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique comprenant Analyse technique pertinente répondant au besoin du maître d'ouvrage Capacité fonctionnelle et opérationnelle du candidat	60.0 %
2-Prix des prestations La note maximale est attribuée au prix le plus bas. Les notes des autres offres sont calculées par application de la formule de calcul suivante : Note prix = (montant forfaitaire le plus bas / montant forfaitaire analysé) x40	40.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le maître d'ouvrage pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.